



Paris, le 19 mai 2008  
Nos réf. : Info Académie Créteil n° 2008-07

ADEMIE DE CRETEIL

mail : [academie.creteil@snpefp-cgt.org](mailto:academie.creteil@snpefp-cgt.org)  
site : [SNPEFP-CGT Ile de France](http://SNPEFP-CGT Ile de France)

## **CONTRACTUALISATION DES DA**

- *Suite à la demande de la CGT* le ministère tolère quelques aménagements de sa circulaire :
  - ⇒ Il accepte que le réemploi d'un DA s'effectue entre le 1<sup>er</sup> Septembre et le 15 Octobre sans qu'il y ait d'interruption pour le décompte des 6 ans. De surcroît des interruptions continues ou discontinues de 2 mois maximum par an sont admises et ne constituent pas une rupture dans la « continuité » de ces 6 ans.
  - ⇒ Les dispositions précédentes s'appliquent par année scolaire ou année civile, à l'avantage du maître.
- *Quelques points INFO*
  - ⇒ Pour le ministère un congé parental qui termine une année scolaire est comptabilisé dans les 6 ans. Cependant, pour des congés parentaux successifs l'appréciation de la « continuité des services » n'est pas encore résolue.
  - ⇒ 6 ans d'ancienneté au 1<sup>er</sup> septembre 2008 permettent aux DA d'obtenir directement un « contrat provisoire » sans passer par un « CDI »
  - ⇒ Tous les DA, ayant six ans de services continus en septembre 2008 et qui perdraient leur poste sont prioritaires pour être réemployés.
  - ⇒ Pour un DA du Privé, ses périodes de vacances effectuées dans le Public ne sont actuellement pas prises en compte par les rectorats. La CGT se mobilise pour obtenir la parité avec l'enseignement Public qui les prend en compte sous certaines conditions.

Par ailleurs, le Rectorat de Créteil a commencé à envoyer les « CDI » aux DA concernés.  
Toutefois les récapitulatifs de carrière peuvent toujours être envoyés.

## **POUR TOUS LES DA DE CRETEIL**

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de remplir l'ANNEXE intitulée « Fiche individuelle de Candidature d'un délégué auxiliaire » par laquelle votre chef d'établissement souhaite vous reconduire sur votre poste.

*Dans tous les cas, n'omettez surtout pas de remplir la partie « facultative » qui correspond aux vœux à formuler en cas de non reconduction sur votre poste.*

Vous pouvez télécharger cette annexe : (MUTATION SEP DA annexe 2) sur notre site web régional :  
[SNPEFP-CGT Ile de France](http://SNPEFP-CGT Ile de France)

**C.A.E** (Commission Académique de l'Emploi Catholique)

Pour constituer le dossier de mutation, la CAE de Créteil a encore demandé cette année, aux enseignants de fournir leur rapport d'inspection (document personnel et non communicable). La CGT s'y était, plusieurs fois, opposée mais devant le refus de la CAE, a dû alerter l'instance catholique nationale. Son Président a réagi en adressant un courrier, en date du 26 février 2008, à Mr CROSSONEAU, président de la CAE de Créteil) lui rappelant que :

« Ces pièces ne pouvaient et n'avaient pas à figurer dans le dossier d'un enseignant demandant ou devant participer au mouvement de l'emploi... et lui demandant « d'informer les enseignants participant au mouvement de l'emploi 2008 que lesdites pièces seront retirées de leur dossier. »

**La CGT sera plus que vigilante pour que ces consignes soient enfin respectées!!**

## La mobilisation de nos collègues du Foyer des PTT de Cachan, regroupés en Intersyndicale, a payé !

En effet la direction de cet établissement avait décidé le 21 Mars dernier, de façon arbitraire, de fermer le collège et une partie de l'internat, invoquant un déficit financier. Conséquences pour la rentrée 2008 : 73 personnes licenciées dont 18 enseignants et 250 élèves sur le carreau ! Cette décision est d'autant plus surprenante que le Rectorat avait maintenu toutes les heures, pour toutes les classes! La demande de fermeture est intervenue a posteriori, hors délai réglementaire.

La mobilisation s'est traduite notamment par des journées de grève, des entrevues avec le Recteur de l'Académie de Créteil, le Conseil Général du Val de Marne, la Mairie de Cachan, la Direction de « LA POSTE » et par la saisine en référé du T.G.I.

La Mairie de Cachan a apporté son soutien et le Conseil Général a fait preuve d'une écoute attentive. Le juge, quant à lui, en date du 6 Mai 2008, **a ordonné sous astreinte financière, la suspension du projet de fermeture et des licenciements subséquents**, au motif que la décision avait été prise sans consultation préalable des instances représentatives légales. Il enjoint également à la Direction du Foyer des PTT de demander au Recteur le retrait de son autorisation de fermeture ainsi que de communiquer au C.E les pièces et bilans comptables annuels.

**Cette suspension doit bien entendu devenir une annulation :  
LA MOBILISATION CONTINUE !**

Le 6 mai 2008, le SNPEFP-CGT a déposé un préavis de grève afin de ponctuer cette nouvelle journée de mobilisation décisive pour les Personnels et les Parents d'élèves du Foyer PTT de Cachan. La « **CGT-FAPT** », **Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications**, 1<sup>er</sup> syndicat dans ce secteur, est immédiatement intervenue auprès de « LA POSTE » pour soutenir le personnel du Foyer des PTT et l'inciter à augmenter sa subvention à l'organisme gestionnaire de l'établissement. Le budget social de l'entreprise reste créditeur de 15 000 000€ au titre de l'année 2007. Le Foyer serait, d'après son directeur, déficitaire de 938 000 euros.

Le Foyer des PTT, association reconnue d'utilité publique, subventionnée par LA POSTE, ne peut donc pas fermer, sous couvert de problèmes financiers, hors délai administratif réglementaire, et faire fi de son rôle auprès de l'enfance en difficulté, de ses engagements pris auprès des familles et des services sociaux qui y ont placés les jeunes. La CGT soutient donc d'abord ces élèves fragiles qui y ont pris leurs marques et ne peuvent être déplacés sans en subir les conséquences douloureuses mais aussi les familles et les personnels. Il ne s'agit pas simplement d'une menace de fermeture, mais d'un processus progressif de déconstruction du Foyer, de son éthique, de son action, de son passé et de la noblesse de sa mission. Niché dans un écrin de verdure de 5 hectares, cette institution qui œuvre depuis presque un siècle doit préserver sa vocation première d'aide aux enfants en difficultés.

A cet effet, suite au jugement rendu en référé, l'Intersyndicale, les parents d'élèves et les élus CCMA ont demandé, dès le 6 mai, une nouvelle audience auprès du Recteur. On attend....

## **MUTATIONS-AFFECTATIONS RENTREE 2008 : DATES A RETENIR**

⇒ Dates de retour des avis d'affectation par les chefs d'établissements aux rectorats

**PARIS : 12 mai**

**CRETEIL : 11 mai**

**VERSAILLES : 13 mai**

*Au-delà de ces dates les chefs d'établissement ne peuvent plus recruter de contractuels*

⇒ Dates des CCMA :

**PARIS : 11 Juin**

**CRETEIL : 5 juin**

**VERSAILLES : 10 juin**

⇒ Affichage sur internet des résultats des affectations : **entre le 23 juin et le 15 juillet 2008.**

⇒ Date de la CNA : (Commission Nationale d'Affectation Ministérielle) **26 JUIN 2008**

Cette commission a pour fonction d'affecter des contractuels venant d'une autre académie qui n'auront pu trouver de poste dans leur propre académie. La CGT siège à cette commission du Ministère.

L'équipe CGT de CRETEIL

### **PERMANENCES TELEPHONIQUES**

Créteil :

**01.45.76.45.72**

**Lundi, Mardi, jeudi et Vendredi  
de 17h à 19h 30**

**Samedi de 10h à 12h**

Ile de France : **01.44.84.51.27**

**Mercredi de 14h30 à 17h30**

**(Permanence sur place et téléphonique)**

Vous pouvez retrouver tous nos documents en cliquant sur le lien suivant: [SNPEFP-CGT Ile de France](http://SNPEFP-CGT Ile de France)